

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 15 juin 2023, s'est réuni le 20 juin 2023 à 18h15 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

**ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 13**

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Madame Marie-Françoise CERES, Conseillère municipale,
- Monsieur Joël TRECANT, Conseiller Municipal,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal,
- Madame Sylvie SCOTE-LE CALVE, Conseillère municipale,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère Municipale,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Madame Elise ROBIC, Membre de la CFDT Retraités,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée.

**ABSENTS EXCUSÉS : 4**

- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Aurélia HENRIO, Conseillère Municipale,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, Personne qualifiée.

**AUTRES PERSONNES PRESENTES :**

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarité,
- Madame Sophie PETIT, Directrice de l'EHPAD Stêr Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile,
- Madame Marine BOUGUENNEC, Conseillère en Economie Sociale et Familiale.

**N°DS20230608**

## **ACTION SOCIALE : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE SOROPTIMIST**

Pour rappel, SOROPTIMIST International Club de Lorient-Quimperlé est partenaire du CCAS depuis 2020 dans la cadre de la lutte contre les violences à l'égard des femmes et des filles. Chaque année, du 25 novembre à début décembre, la Ville s'associe à l'opération « Oranger le monde » pour soutenir la campagne internationale « Tous unis pour mettre fin à la violence des femmes et des filles ». En 2021 et 2022, le CCAS a participé à la distribution dans les boulangeries de sacs de pain listant notamment les numéros d'urgence.

En octobre 2022, dans le cadre de la lutte contre le cancer, le club a organisé une soirée théâtre avec la troupe Les Ecumeurs de LORIENT soutenu par une subvention du CCAS à hauteur de 500 € (Délibération n°DS20221006 du 18 octobre 2022). Le bénéfice de la soirée d'un montant de 1 300 € a été reversé à l'association Dragon Ladies du Club de Canoë Kayak de LANESTER. Cette association est composée de femmes ayant ou ayant présenté un cancer du sein et qui pratiquent le Dragon Boat en pagayant.

Le Club renouvelle son souhait de collaborer avec le CCAS à nouveau pour Octobre rose. Il propose comme en 2022 une soirée théâtre avec la même troupe « Les Ecumeurs » pour la représentation de la pièce « Cuisine et dépendances ».

Le but de la soirée reste de lever des fonds afin de soutenir une association locale non connue à ce jour et engagée dans la lutte contre le cancer du sein.

L'objectif du CCAS est de permettre de reverser l'ensemble des recettes d'entrée de la soirée théâtre à l'association et, par la subvention, de couvrir les frais de la soirée entre la communication, la logistique et le défraiement de la troupe.

Le montant de la subvention en 2022 était de 500 €.

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** la demande de subvention exceptionnelle de SOROPTIMIST International Club de Lorient-Quimperlé,

**Vu** le rapport présenté,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :**

- ➔ **D'ACCORDER** une subvention exceptionnelle pour un montant de **500** Euros pour l'organisation de la soirée théâtre dans le cadre de la lutte contre le cancer du sein,
- ➔ **DE DIRE QUE** la dépense est inscrite au Budget principal du CCAS, au compte 6574 à la fonction 5234 (Aide aux personnes).

Pour extrait certifié conforme,  
La Présidente du C. C. A. S.,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)